



ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « condition du personnel de la marine ».*

**CIRCULAIRE N° 0-73442-2007/DEF/EMM/CPM modifiant la circulaire n° 365/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006 relative aux insignes de certificats et mentions du personnel de la marine.**

*Du 24 janvier 2008*

NOR D E F B 0 8 5 0 0 7 3 C

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte modifié :*

Circulaire n° 365/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006 (BOC N°30 du 30 novembre 2007, texte 19. ; BOEM 557-1.2)

*Référence de publication :* BOC N°07 du 22 février 2008, texte 10.

---

La circulaire n° 365/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006 est modifiée selon les dispositions jointes en annexe.

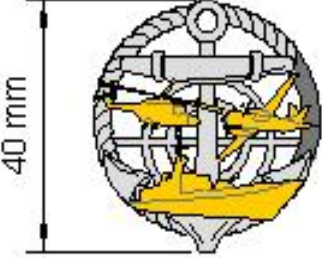
Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
major général de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.

ANNEXE.

Ajouter à la fin de l'annexe I la ligne suivante :

Contrôleur d'aéronef.	C CONTARNEF  ADC : ALFAN  Gains 0,3.	Personnel non officier.		Ancre d'argent sur couronne câblée argentée portant en son centre des cercles concentriques symbolisant un écran radar, la silhouette du bâtiment de surface et deux aéronefs (hélicoptère et avion de patrouille maritime).	Côté droit de la poitrine.	Cirulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 11 avril 2005 modifiée.
--------------------------	---	----------------------------	--	--	----------------------------------	--